

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE KAMOURASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté, lors d'une séance tenue le 1er août 2023, le Règlement numéro 23-23 concernant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal au public;

QUE le projet de règlement a été présenté et déposé, et qu'un avis de motion a été donné le 4 juillet 2023;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 1er août 2023;

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 2 août 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement no 23-23 au bureau municipal situé au 12 avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca, en date du 2 août 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe